**Olympiade 2016/2020** **Le Mans, le 26 Juin 2018**



**Compte rendu de la réunion du Mardi 26 Juin2018 du bureau de la section volley-ball de l’UDSLL**

Présents membres du bureau :

Nicolas GASNIER – Anthony CHANCEREL – Philippe JANVIER – Stéphane METAIS – Franck THEROUX - Bruno IMBERT – Daniel LEJEUNE

Absents et excusés : Vincent DUMONT, Eric DANGLETERRE, Françoise CAVALERIE et Claude CASSON

Début de la séance à 20h15 chez Anthony CHANCEREL

1. Commission Sportive :

Elaboration du calendrier pour la saison 2018 / 2019 :

* Sur les 20 équipes engagées cette saison, 19 devraient repartir. Pas de nouvelles de Parigné Corsaire. Une fusion est envisagée entre une 2ème équipe de Parigné et Tibco
* Nous repartirons sur 2 Poules.
* Si le nombre d’équipes dépasse 20, nous passerons à 3 poules
* Franck vous adressera prochainement la fiche d’inscription pour le championnat qui débutera **le Lundi 24 Septembre 2018** et fin programmée la semaine du 01 Avril 2019
* Début du challenge le Mardi 23 avril 2019
* Fin du challenge la semaine du 27 Mai 2019
* Date et lieu de la finale : La semaine du 3 juin 2019. Lieu à déterminer.
* Cartes cadeaux : Suite à la demande de certains responsables d’équipes et suite au vote lors de l’AG, le bureau a confirmé que les cartes cadeaux seraient attribuées à toutes les équipes participant au championnat. Elles seront toutefois remises lors de l’AG. Montant plus élevé pour les vainqueurs, comme les années précédentes.
* Une carte cadeau va être envoyée à l’équipe de La Ferté Baudin. Ils participent rarement au challenge mais sont présents au championnat avec beaucoup de déplacements. Décision unanime du bureau.

1. ***Tournoi de Rouillon***

Pas de subvention cette année car il n’a pas eu lieu. Il devrait se dérouler **le mercredi 8 mai 2019**.

1. ***Commission licences :***

* L’AG de rentrée est fixée au **mardi 11 septembre 2018**.
* Rappel de l’adresse mail pour correspondre avec Bruno Imbert : [licences@leolagrangevolley72.fr](mailto:licences@leolagrangevolley72.fr). Ne plus utiliser les précédentes (perso et boulot)
* Une 1ère saisie des licences sera faite par Bruno **la semaine du 3 Septembre 2018** et une 2ème **le mardi 18 septembre 2018** **(date butoir)**
* Un mail va être envoyé aux responsables d’équipe dès que le site sera opérationnel pour l’enregistrement des joueurs. Le questionnaire de santé et l’attestation seront envoyés aux responsables qui diffuseront à leurs joueurs. Ces documents seront également téléchargeables sur le site page d’accueil.
* Rappel : Tout nouveau joueur doit posséder un certificat médical mentionnant « pratique du volley ball **en compétition**». Celui-ci est valable 3 ans. Si un joueur n’a pas pris de licence en 2017/2018 mais en 2016/2017, il est obligé de présenter un nouveau certificat médical car interruption d’un an. Ne pas hésiter à poser vos questions à la commission licence en cas de doute

1. ***Commission assurance***

Rappel de l’adresse mail de Françoise : [assurance@leolagrangevolley72.fr](mailto:assurance@leolagrangevolley72.fr).

1. ***Site internet :***

* Nouvelle réglementation avec la RGDP (protection des données personnelles). Pour information, les données personnelles concernant les adhérents qui sont sur notre site ne sont consultables que par les responsables ayant saisi un mot de passe.
* Stéphane fait le nécessaire auprès de la CNIL
* Concernant le site National Léo Lagrange, une lettre d’information sera envoyée aux présidents des sections départementales et une modification sera faite sur le bulletin d’adhésion (CNIL). Ces nouveaux éléments seront détaillés lors de l’AG
* La liste de diffusion de mail via le site vers les responsables d’équipes et les joueurs fonctionne
* Mise en place dans la saison d’une galerie photo sur le site

1. ***Commission loisirs***

La participation financière de l’UDSL 72 pour l’achat de place afin d’assister à un match de volley est reconduite aux même conditions que l’année précédente.

Rappel des conditions :

* Allez voir un match professionnel de volley (masculin ou féminin)
* Fournir une preuve d’achat et l’adresser par mail à Philippe Janvier
* Le remboursement ne pourra pas excéder 8 euros.

1. ***Divers***

* Mise en place d’une mise à niveau PSC 1 et pourquoi d’une session PSC1. Un mail va être envoyé aux adhérents. Mêmes conditions à savoir la prise en charge par l’UDSLL de 50% du prix soit 30€ pour le PSC1 et 15€ pour la mise à niveau

Fin de la réunion 22H45

Le Président:

Gasnier Nicolas